**1. Droite passant par deux points :**

On veut construire la droite (d) passant par A et B.

A

B

A

B

A

B

On place la règle de façon à ce qu’elle effleure à la fois le point A et le point B.

On trace un trait en s’appuyant légèrement sur la règle, sans la faire bouger !

On nomme la droite, en évitant d’écrire « dans son prolongement », pour ne pas gêner la suite de la construction.

**(d)**

**2. Droite perpendculaire passant par un point :**

On veut construire la droite (d) perpendiculaire à () et qui passe par A.

On place un des côtés de l’angle droit (de l’équerre) sur la droite (), et l’autre côté sur le point A.

On trace la droite (d) le long du côté de l’équerre.

On peut prolonger la droite (d) à l’aide de la règle.

A

A

A

()

()

()

**(d)**

**3. Droite parallèle passant par un point :**

On veut construire la droite (d) parallèle à () et qui passe par A.

On place l’équerre comme si on voulait tracer la perpendiculaire à () puis on place la règle contre l’équerre.

La règle reste parfaitement immobile. On fait glisser l’équerre le long de celle-ci jusqu’à ce qu’on atteigne le point A.

On trace la droite (d), que l’on on peut prolonger à l’aide de la règle.

A

A

A

()

()

()

**(d)**